

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2015

MEMBRES ELUS : 19
MEMBRES EN FONCTION : 19
MEMBRES PRESENTS : 17
MEMBRES ABSENTS : 02

MEMBRES PRESENTS : **M. Patrick SCHOTT**
Maire

M. Bernard BECK
Mme Isabelle HALTER
M. Jean-Jacques BRUCKMANN
Adjoints

Mme Joelle SCHOTT
Mme Nathalie SCHEIDT
Mme Célia RISCHMANN
M. Gérard HALTER
Mme Christel BUCHEL
M. Thierry REHRI
Mme Martine FOHR
M. Jérémie SCHNEIDER
Mme Agnès FISCHER
M. Daniel BITZ
M. Christian SCHOTT
M. Jean-Luc SCHLOSSER
Mme Françoise KEIFF
Conseillers

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : M. Jacky BRUCKER, pouvoir à M. Bernard BECK
Mme Antoinette MARTIN, pouvoir à M. Christian SCHOTT

La convocation pour la séance a été transmise le 05 février 2015 séparément à tous les membres du conseil municipal.

Monsieur Patrick SCHOTT, maire de SCHIRRHEIN, ouvre la séance.

Avant d'ouvrir la séance le maire propose le rajout d'un point XII A. «Modification de durée hebdomadaire de service d'un agent territorial spécialisé des écoles maternelles – Mme Mireille HEITZ». Ce rajout est adopté à l'unanimité des membres présents.

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2014

Le maire soumet le procès-verbal de la séance du 27 novembre 2014 au vote du conseil municipal, pour approbation.

Le conseil municipal,

. par 15 voix pour

3 voix contre (Mme Antoinette MARTIN, M. Christian SCHOTT, Mme Françoise KEIFF)

approuve le procès-verbal de la séance du 27 novembre 2014.

II. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal désigne M. Daniel BITZ, en qualité de secrétaire de séance.

III. DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Conformément aux délégations données par le conseil municipal au maire par délibération du 17 avril 2014, le maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance du conseil municipal.

LOCATION D'UN LOGEMENT

Immeuble 1, rue du Foyer, 2^{ème} étage, loué au 19 janvier 2015 à Mlle Fiona SCHEIDT, moyennant un loyer mensuel hors charges de 440,- €.

LOCATION D'UN LOCAL PROFESSIONNEL

Ancienne école maternelle, local auparavant mis à disposition de la chorale «Waldstemme», soit environ 60 m², loué au 1^{er} février 2015 pour une activité d'infirmière libérale à Mme Célia RISCHMANN, moyennant un loyer mensuel hors charges de 226,- €.

REALISATION DU DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES DU PERSONNEL : ADHESION A GROUPEMENT DE COMMANDE

Adhésion au groupement de commande constitué par le centre de gestion de la fonction publique territoriale, en vue de la désignation d'un prestataire de service pour la réalisation du document unique.

IV. COMPTES ADMINISTRATIFS 2014

-M. Jean-Luc SCHLOSSER entre en séance-

Le conseil municipal,

. Vu les projets de comptes administratifs présentés par Mme Isabelle HALTER, adjointe au maire,

. Vu l'état de situation de l'exercice clos établi par le receveur municipal,

. Entendu ses explications,

Le maire s'étant retiré de la salle de séance,

décide d'approuver,

par 15 voix pour

4 abstentions (Mme Antoinette MARTIN, M. Christian SCHOTT, M. Jean-Luc SCHLOSSER, Mme Françoise KEIFF),

les comptes administratifs de l'exercice 2014 présentés comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE

Section de fonctionnement :

Dépenses :	847.392,76 €
Recettes :	<u>1.037.136,33 €</u>
Excédent :	189.743,57 €

Section d'investissement :

Dépenses 2014 :	199.253,51 €
Recettes 2014 :	537.741,25 €
Report déficit 2013 :	- <u>46.980,81 €</u>
Excédent :	291.506,93 €

Investissement – crédits
reportés sur l'exercice 2015 :

Dépenses :	400.411,00 €
Recettes :	43.000,00 €

Résultat cumulé de clôture :

Fonctionnement – excédent :	189.743,57 €
Investissement – déficit :	<u>291.506,93 €</u>
Excédent de clôture :	481.250,50 €

COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT «LES MYRTILLES» - TRANCHE 3

Section de fonctionnement :

Dépenses :	198.750,25 €
Recettes :	<u>769.310,48 €</u>
Excédent :	570.560,23 €

Section d'investissement :

Dépenses : (report déficit 2013)	764.683,56 €
Déficit cumulé de clôture :	194.123,33 €

V. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2014 – BUDGET PRINCIPAL

Le conseil municipal, sur proposition du maire,

- Vu l'instruction comptable «M 14» applicable aux communes,
- . décide d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement de l'exercice 2014, soit un montant de 189.743,57 €, au financement de la section d'investissement de l'exercice 2015
- . charge le maire d'émettre le titre de recettes correspondant à l'article «1068 – réserves : excédent de fonctionnement capitalisé».

VI. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

A/ ASSOCIATIONS LOCALES

Le maire présente au conseil municipal un tableau récapitulatif des demandes de subvention présentées par les associations de Schirrhein – Schirrhoffen, et relatives aux dépenses de formation et d'investissement engagées en 2014.

Ces demandes, qui doivent être accompagnées des pièces justificatives correspondantes (factures), ont fait l'objet d'une vérification par l'administration municipale.

Le maire rappelle que le taux de subventionnement de la commune de Schirrhein a été porté à 15 % depuis l'an dernier.

Le conseil municipal,

- . entendu les explications du maire
- . vu le tableau d'analyses des demandes présenté,

décide d'attribuer aux associations et structures locales les subventions suivantes :

- . Cercle Sportif et Culturel Saint-Nicolas, un montant de 1.956,- €, représentant 15 % des investissements et des dépenses de formation réalisés en 2014, soit 1.344,- € d'une part ; et 612,- € au titre de la prise en charge de l'animateur sportif intervenant lors des activités périéducatives.
- . Tennis Club, un montant de 927,- €, représentant 15 % des investissements et des dépenses de formation réalisés en 2014.
- . Cercle de Généalogie, un montant de 714,- €, représentant 15 % des investissements réalisés en 2014, soit 114 € d'une part ; et 600,- € à titre de soutien à l'organisation de la commémoration du 70° anniversaire de la Libération de la commune.
- . Football-Club «Etoile», un montant de 447,- €, représentant 15 % des investissements et des dépenses de formation réalisés en 2014.
- . Club Canin, un montant de 838,- €, représentant 15 % des investissements réalisés en 2014 ainsi que la prise en charge de 50 % de la consommation d'électricité du site de l'association.
- . Alcool assistance, un montant de 72,- €, représentant 15 % des investissements réalisés en 2014.
- . Amicale des sapeurs-pompiers, un montant de 24,- €, représentant 15 % des investissements réalisés en 2014.

- . Musique Harmonie, un montant de 43,- € représentant 15 % des investissements réalisés en 2014.
- . Donneurs de Sang, un soutien financier forfaitaire de 300,- €.

B/ CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le conseil municipal,

décide à l'unanimité des membres présents,

d'attribuer une subvention de fonctionnement de 9.000,00 € au CCAS de Schirrhein.

VII. CREDITS SCOLAIRES 2015

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

décide de maintenir à leur valeur fixée pour 2014

les crédits scolaires pour l'année civile 2015 soit 33,00 € par élève scolarisé dans les écoles maternelles et primaire de Schirrhein – Schirrhoffen.

VIII. TARIFS COMMUNAUX 2015

Le conseil municipal,

à l'unanimité des membres présents,

décide de maintenir pour l'année 2015 l'ensemble des tarifs communaux à leurs valeurs en vigueur en 2014.

IX. ECOLE MATERNELLE DE SCHIRRHEIN – SCHIRRHOFFEN : EXTENSION DES LOCAUX A VOCATION SCOLAIRE

A/ APPROBATION DU PROJET

Le maire présente le projet d'extension – restructuration de l'école maternelle intercommunale de Schirrhein – Schirrhoffen, qui est constitué de 4 phases :

Phase 1 : Création d'une coursive extérieure avec escalier d'accès en façade ouest, afin de permettre une sortie directe des salles 1 et 2 à créer. Aménagement et isolation thermique des combles pour création des salles 1 et 2. Estimation H.T. de la phase 1 : 118.400,- €.

Phase 2 : Création d'une coursive extérieure avec escalier d'accès en façade est, afin de permettre une sortie directe des salles 3 et 4 à créer. Aménagement et isolation thermique des combles pour création des salles 3 et 4. Estimation H.T. de la phase 2 : 89.950,- €.

Phase 3 : Aménagement d'une garderie et d'un réfectoire au rez-de-chaussée de l'école maternelle. Estimation H.T. : 24.950,- €.

Phase 4 : Isolation thermique extérieure du bâtiment : 41.000,- € H.T.

Il est rappelé que ce projet, devant débuter au cours du 2^{ème} semestre 2015, répond aux objectifs et aux besoins suivants :

- . Création de salle de classes à l'étage, celui-ci ne pouvant accueillir actuellement que 19 personnes, selon préconisations de la commission de sécurité. En effet, les effectifs prévisibles à la rentrée 2015 sont de près de 100 élèves, occasionnant l'ouverture d'une 4^{ème} classe.
- . Création d'un réfectoire scolaire et de nouveaux locaux destinés à la garderie des enfants, ceci afin de palier le manque de possibilités de garde dans les 2 villages : trop peu d'assistantes maternelles par exemple.
- . Isolation thermique du bâtiment, construit en 1976.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le projet d'extension – restructuration de l'école maternelle intercommunale de Schirrhein – Schirrhoffen, tel que présenté, ainsi qu'un démarrage des travaux correspondants au cours du 2^{ème} semestre 2015.

B/ PLAN DE FINANCEMENT

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le plan de financement du projet, comme suit :

Phase 1 : Création coursive Ouest et salles 1 et 2	142 080,- € TTC
Phase 2 : Création coursive Est et salles 3 et 4	107 940,- € TTC
Phase 3 : Garderie et réfectoire	29 940,- € TTC
Phase 4 : Isolation thermique extérieure	<u>49 200,- € TTC</u>
Sous-total travaux :	329 160,- € TTC
Honoraires 10 % :	32 916,- € TTC
TOTAL TTC :	362 076,- € TTC

Dont :	
FCTVA 15,761 %	57 067,- €
CONSEIL GENERAL 30 %	90 519,- €
ETAT – DETR 25 %	75 433,- €
PARTICIPATION SCHIRRHOFFEN 25 % SUR NET	34 764,- €
FONDS PROPRES COMMUNE DE SCHIRRHEIN	104 293,- €

C/ DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ETAT – DETR

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide de solliciter un soutien financier de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux – 2015, à hauteur de 25 % du coût H.T. du projet. En effet, celui-ci entre dans la catégorie éligible des opérations d'extension de locaux à vocation scolaire.

D/ DEMANDE DE SUBVENTION DU CONSEIL GENERAL

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de solliciter un soutien financier du Conseil Général du Bas-Rhin au titre de l'aide aux investissements dans les établissements scolaires, à hauteur de 30 % du coût H.T. du projet.

X. LOTISSEMENT COMMUNAL «LES MYRTILLES»

A/ NOUVELLE CANDIDATURE ET CHOIX DU TERRAIN

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- . approuve la candidature de M. Frédéric HACHACQ de Schirrhein à l'acquisition d'un terrain de construction dans la 3^{ème} tranche du lotissement «Les Myrtilles»
- . approuve la vente du lot n° 15, référencé Section 8, n° 286/1, avec 8,99 ares, au prix de 10.680,- € par are.

B/ INFORMATIONS

- . Le maire indique au conseil municipal que le grillage limitrophe au terrain militaire, à charge de la commune, soit 300 ml, a été commandé à la Société PRO GRILLAGE de Wolschheim (67), au prix de 16.800,- € TTC.

Les préconisations techniques des autorités du ministère de la Défense ont été respectées.

- . La procédure de modification du lotissement n° 06 (approuvée en séance du 27.11.2014) suit son cours. Dès son approbation, l'arpentage pourra être exécuté, afin de permettre la vente du lot n° 71 à M. et Mme WESTERMANN, qui souhaitent ouvrir la micro-crèche en février 2016.

XI. INTERCOMMUNALITE SCHIRRHEIN - SCHIRRHOFFEN

Il est donné lecture du compte-rendu de la réunion de la commission intercommunale du 19 janvier 2015 :

« *M. Patrick SCHOTT souhaite la bienvenue aux membres de la commission et demande de marquer une minute de silence en hommage aux victimes des actes de terrorisme des 7, 8 et 9 janvier dernier.*

*Compte-rendu de la réunion de la commission du 27 juin 2014.
Ce rapport n'appelle aucun commentaire.*

I. ECOLE ELEMENTAIRE

A/ MOBILIER

M. SCHOTT indique que la directrice de l'école élémentaire a formulé une demande d'acquisition de nouveau mobilier pour la classe de CP, celui en place étant obsolète.

Il s'agirait de 30 chaises, 10 tables simples (1 place) et 10 tables doubles (2 places).

L'ensemble s'élève à 4.177,- € TTC, selon devis de la société MANUTAN collectivités.

Un modèle de chaque élément a été commandé pour recueillir l'avis des enseignants et constater la robustesse du mobilier.

Avis favorable de la commission pour commande si accord des enseignants.

Par ailleurs, le personnel enseignant a souhaité que certaines salles de classes soient équipées en tableaux interactifs numériques, deux pour l'instant.

Le coût unitaire est de 2 à 4.000,- € pièce. L'association de parents d'élèves FCPE pourrait prendre un tableau à sa charge.

Avis favorable de la commission.

B/ RENOVATION DU BÂTIMENT

M. Patrick SCHOTT rappelle que l'école élémentaire est un bâtiment vieillissant et assez énergivore. La partie principale a été construite en 1960 / 1961, l'extension date de 1991.

La chaudière ayant été diagnostiquée dangereuse, celle-ci a été récemment réparée, pour un montant de 3.706,- € TTC, par la société WEBER de Leutenheim.

Un programme global de rénovation énergétique sera à mettre en place. L'utilisation des énergies renouvelables devra être privilégiée. Un maître d'œuvre sera désigné à cet effet.

M. SCHOTT propose de constituer un groupe de pilotage.

M. Jacky HALTER signale que le problème d'humidité semble persister dans la bibliothèque.

M. BRUCKMANN indique que les infiltrations provenaient d'un défaut d'étanchéité au niveau du raccordement eaux usées / eaux pluviales, qui a fait l'objet d'une réparation en octobre dernier par la société BRUDER, pour un montant de 2.011,- € TTC.

Il faut maintenant attendre que le mur sèche. Au besoin, il faudrait avoir recours à un assécheur. M. BRUCKMANN se renseigne pour une location.

Bibliothèque : l'ancien serveur informatique de la mairie sera prochainement remis à niveau par un informaticien bénévole, puis installé à la bibliothèque.

II. ECOLE MATERNELLE

M. Patrick SCHOTT fait savoir aux membres de la commission qu'il est possible, au vu des effectifs prévus, qu'une 4^{ème} classe ouvre à l'école maternelle à la rentrée 2015 / 2016.

Il rappelle que l'accès à la salle du 1^{er} étage est limité à 18 personnes (préconisations de la commission de sécurité).

La question de la création d'une issue de secours indépendante au 1^{er} étage se reposera donc à nouveau.

Il est rappelé qu'un tel projet avait été abandonné en 2008, suite à la fermeture de la 4^{ème} classe.

M. SCHOTT propose de profiter de l'occasion pour mener une réflexion plus globale sur les aménagements possibles des locaux des combles, qui présente de bonnes opportunités en termes de volumes.

L'un pourrait inaugurer une «passerelle» extérieure en façade Ouest, reliant la salle de classe, la salle de projection et les combles à aménager.

La commission émet un avis favorable de principe à l'aménagement d'une sortie de secours à l'étage. Ainsi, la grande baie vitrée pourrait également être supprimée.

Concernant l'ouverture de la 4^{ème} classe, M. SCHOTT propose de rencontrer prochainement l'inspecteur de circonscription, M. ARDOUIN.

Périscolaire de l'école maternelle

Le service a été mis en place suite au sondage mené auprès des parents d'élèves, qui faisait apparaître un réel besoin.

6 à 10 enfants de l'école maternelle fréquentent le périscolaire du midi à l'ESC.

Par contre, ils sont assez peu nombreux le soir après la classe : moins de 5.

La communauté de communes ne pourra pas maintenir le service le soir. Les familles concernées en seront informées directement.

M. DILLINGER estime qu'il faut être très vigilant quant aux coûts engendrés par ce type de service.

Photocopieur

Le photocopieur est en fin de cycle d'utilisation, il a plus de 5 ans et ne sera bientôt plus couvert par le contrat de maintenance.

Des offres de prix pour du matériel neuf seront sollicitées.

III. ACTIVITES PERIEDUCATIVES

M. SCHOTT rappelle que le fonds dit «d'amorçage» versés par l'Etat dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, pour l'année 2014 / 2015, pourra être perçu en 2015 / 2016 à la condition de mise en place d'un «PEDT» (projet éducatif territorial) pour les deux écoles.

Les activités péri éducatives de l'école élémentaire sont très bien fréquentées, les créneaux sont souvent complets. Plus de 50 familles de Schirrhein et Schirrhoffen utilisent ce service.

Une réflexion devra être menée rapidement sur l'évolution des activités péri éducatives et plus spécifiquement la garderie de l'école maternelle, suite au désengagement partiel de la communauté de communes.

IV. BILINGUISME A L'ECOLE

L'intérêt d'un enseignement bilingue franco-allemand dès le plus jeune âge est compris par tous.

L'un des atouts d'une bonne maîtrise de l'allemand est constitué par les débouchés professionnels futurs en Allemagne, où l'offre d'emplois est significative.

La mise en place d'un tel enseignement commence cependant par une forte implication des personnels enseignants.

V. CIMETIERE

M. Jean DILLINGER rappelle qu'en 2013 les travaux suivants ont été exécutés au cimetière :

- . *Création de l'espace cinéraire (4 cavurnes, columbarium constitué de 4 colonnes comprenant 12 cases) : 33.671,- €.*
- . *Nouvelle clôture et portails : 27.816,- €.*

A ce jour 3 cases de columbarium sont concédées ainsi que 2 cavurnes.

VI. STADE DE LA FORET (GAZON SYNTHETIQUE)

M. SCHOTT estime qu'il y a lieu de mettre en place une convention de mise à disposition de l'équipement, avec le Football Club Etoile.

Y seront définis : modalités détaillées d'utilisation, modalités d'entretien, aspects sécuritaires.

En effet, des intrusions par escalade de la clôture ont été constatées.

VII. RESEAU D'EAU POTABLE

M. SCHOTT indique que le réseau de l'ancien syndicat de Soufflenheim et environs présente des faiblesses. Il revient sur la pollution par traces de pesticides qui avait donné lieu à une alerte du SDEA, un seuil qualitatif interne ayant été franchi. Dans l'intervalle un problème au niveau du traitement bactériologique se serait également posé.

Si un incident grave devait se produire, nos 2 villages risqueraient une situation de pénurie.

Une sécurisation de l'alimentation pourrait consister en une interconnexion avec le réseau du syndicat de la Basse – Moder, en direction d'Oberhoffen-sur-Moder.

Le coût d'une telle opération s'élèverait de 800.000,- à 1 million d'euros.

VIII. DIVERS

. M. SCHOTT fait savoir que la sortie cinéma à Bischwiller des enfants de l'école élémentaire, financée par les communes et l'association FCPE, a beaucoup plu. Les élèves ont remis une grande planche cartonnée à titre de remerciement, que chacun a signé.

. M. Jacky HALTER soulève la question de l'opportunité de mutualiser la diffusion d'informations sur le futur panneau électronique qui sera installé à Schirrhein, les associations étant toutes intercommunales.

. *M. Bernard MULLER demande s'il ne serait pas judicieux de déplacer le point d'apport volontaire (containers) de la rue du Chemin de Fer d'avantage vers Schirrhein, pour l'éloigner de la rue de Sessenheim. En effet, l'on y constate des dépôts d'ordures sauvages.*

Il serait question de supprimer à terme, un certain nombre de points d'apports volontaires sur le territoire du SMIEOM.

. *M. Jean DILLINGER revient sur le projet de loi en discussion actuellement à l'assemblée nationale et au sénat, portant nouvelle organisation territoriale de la République.*

Ce texte prévoit notamment, dans la perspective d'une suppression des conseils départementaux à l'horizon 2020, de réduire les compétences de ceux-ci.

A terme, les attributions des communautés de communes pourraient également évoluer; c'est un thème qui demandera d'être vigilant ».

A l'invitation du maire, le conseil municipal approuve les décisions suivantes, à l'unanimité :

- . acquisitions de mobilier scolaire destiné à l'école élémentaire pour un montant de 4.177,- € TTC.
- . acquisition d'un tableau numérique interactif.

XII. PERSONNEL COMMUNAL

A/ MODIFICATION DE DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE

Le maire indique au conseil municipal qu'il y a lieu d'entériner la modification de durée hebdomadaire de service de Mme Mireille HEITZ, agent territorial spécialisé des écoles maternelles auprès de la commune de Schirrhein, comme suit, avec effet du 1^{er} février 2015 : réduction de 35 à 23/35^{ème}.

Le conseil municipal,

- . Vu l'accord écrit donné par Mme Mireille HEITZ
- . Vu l'avis favorable de principe du Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale notifié par courrier du 4 février 2015

décide à l'unanimité des membres présents, de modifier la durée hebdomadaire de service de Mme Mireille HEITZ, A.T.S.E.M. de 1^{ère} classe, de 35 / 35^{ème} à 23/35^{ème}, avec effet du 1^{er} février 2015, et de créer le nouveau poste en conséquence.

**B/ CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE NON TITULAIRE POUR
ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

Le conseil municipal,

sur proposition du maire,

à l'unanimité des membres présents,

. décide de créer un emploi d'adjoint technique non titulaire à temps non complet avec effet du 1^{er} février 2015, dont les fonctions sont : agent de propreté de la mairie

. fixe la durée hebdomadaire de service de l'agent à 8/35^{ème}

. fixe la rémunération correspondante au 1^{er} échelon de 2^{ème} classe, indice majoré 321

. charge le maire d'établir le contrat d'engagement sur les bases de l'article 3, 1^{er} de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

**XIII. CONVENTION RELATIVE A LA GESTION, L'ENTRETIEN ET LA SURVEILLANCE DU
DOMAINE PUBLIC ROUTIER DEPARTEMENTAL**

Le maire présente au conseil municipal un projet de convention établie par les services techniques du Conseil Général du Bas-Rhin, qui fixe les domaines de compétence entre la commune, la communauté de communes et le conseil général, pour ce qui concerne la route départementale en agglomération.

Il s'agit pour cette commission d'entériner des pratiques et règles en place.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la convention tripartite entre le Département du Bas-Rhin, la commune de Schirrhein, et la communauté de communes de Bischwiller, relative à la gestion, l'entretien et la surveillance du domaine public routier départemental.

-Le texte intégral de cette convention figure en annexe à la présente délibération-.

XIV. INFORMATIONS

A/ ADHESION AU SYNDICAT MIXTE DE L'AGENCE TERRITORIALE D'INGENIERIE PUBLIQUE

Le conseil municipal est informé que le maire a donné un accord de principe à l'adhésion au 1^{er} janvier 2016 de la commune au Syndicat Mixte de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (A.T.I.P.), structure dont la création est menée à l'initiative du Conseil Général du Bas-Rhin.

Les missions de cette agence dont la commune bénéficiera sont les suivantes :

- . Application du Droit des Sols (A.D.S.).
Il s'agit de l'instruction des permis de construire, déclarations préalables, certificats d'urbanismes, mission assurée gratuitement jusqu'au 30 juin 2015 par la Direction Départementale des Territoires, service de l'Etat.
- . Conseil en aménagement et urbanisme.
- . Accompagnement technique en aménagement et urbanisme.
- . Gestion de la paie.

Les coûts :

- . Adhésion au syndicat mixte : 1,- € par habitant et par an, cotisation incluant la mission de conseil en aménagement et urbanisme.
- . Mission A.D.S. : 2,- € par habitant et par an.
- . Gestion de la paie, dont la commune bénéficie depuis 1986 auprès du service informatique du Conseil Général : 59,74 € par agent ou élu et par an.

Le conseil municipal sera prochainement appelé à délibérer sur ce point.

B/ REUNION DE COMMISSIONS COMMUNALES

COMMISSION COMMUNICATION – REUNION DU 08.12.2014

Compte-rendu présenté par Mme Nathalie SCHEIDT :

« ANIMATION :

- . Organisation d'une sortie Cinéma, c'est en quelque sorte le cadeau de Noël de la Commune.
- . Sont concernées toutes les classes de primaire du CP au CM2.
- . Film : « ASTERIX – Le domaine des Dieux » en projection au Centre Culturel Claude Vigée

de Bischwiller le mercredi 17 Décembre 2014 au matin.

- . La FCPE prend en charge le coût du billet (2,50 €) soit un total de 410 €*
- . La commune prend en charge les frais de transports (bus) entre 400 et 500 €*
- . Le goûter sera pris sur place (Mânele + eau)*

POT DE NOUVEL AN : *mardi 06/01 à 17h00*

- . Invités : agents communaux – tous les membres du conseil municipal – Anaïs*
- . Voir avec Valérie pour l'impression des invitations*

VŒUX DU MAIRE & NOUVEAUX ARRIVANTS : *Dimanche 11/01 à 10h30 après l'Eglise*

- . Faire une rétrospective sur 2014*
- . Annoncer les grandes lignes pour 2015*
- . Accueil des nouveaux arrivants*
- . Livret : (voir sur d'autres sites Internet ce qui se fait)*
Y faire figurer les associations et services
- . Présence d'une personne par association*
- . Chaque association fait la présentation de ce qu'ils font avec les horaires et le nom d'une personne à contacter – Petit descriptif : nombre d'adhérents etc...*
- . Voir avec Jean-Jacques pour obtenir la liste des associations de l'OSCL*
- . Invités :*
 - Corps enseignant*
 - Crédit Mutuel*
 - FCPE (présidente)*
 - Bibliothèque*
 - Curé + Conseil de Fabrique*
- . PowerPoint : présentation par le Président de chaque association + nombre de membre*

Faire un petit Brief début de semaine prochaine.

DEBRIEF FETE DES AINES :

- . Plus de réservation : le préciser sur les invitations*
- . Disposition des tables en épi : faire un couloir pour les chariots*
- . Servir les salades en même temps que la viande*
- . Pré-couper le fromage*
- . Musique pas trop forte*
- . Animation : plus de projection*
- . Vestiaire : Prévoir une numérotation*
- . Faire la tombola après le fromage (à voir)*
- . Maintenir le Pot-au-feu ?*
- . Avancer la livraison du repas à 12h00 plutôt que 12h30*
- . Revoir la liste des aînés, la mettre à jour, n'oublier personne*
- . Maintenir l'âge à 65 ans*

- . Voir pour rapprocher la table des élus (service) du reste de la salle

FEEDBACK BULLETIN MUNICIPAL

- . Retours positifs sur la présentation
- . Plus de pub page entière
- . Anniversaires + Etat Civil sur pages côte à côte
- . Faire un rétro-planning : 1 mois avant la parution
- . Prochaine échéance : stopper à fin février pour publication en mars
- . S'Schirrhaaner Eck : mettre la crèche Thalmann
- . Agrandir les photos »

COMMISSION SECURITE ENVIRONNEMENT – REUNION DU 17.12.2014

Compte-rendu présenté par Mme Joelle SCHOTT :

« Signalisation

- . **Rue Kirchlach - Intersection avec Wiedematt** (Devant chez Treiber)
Panneau commandé : « Céder le passage »

- . **Rue de Marienthal**

Panneau illisible à été nettoyé

- . **Chemin Creux**

Panneau commandé « interdit de stationnement » pour mettre devant le poste de transfo.

- . **Chemin creux** (vers la rue des messieurs)

Miroir commandé

- . **Rue des messieurs**

Stationnement gênant au N° 10 (Freddy). **Il déplace sa camionnette**

- . **Rue Principale** (en face rue du Stade)

Miroir coté « câlin soyeux » et coté « rue des boulangers » ont été commandés

Le marquage des trottoirs en jaune aux croisements a été fait

- . **Rue des Sapins** (Ritz)

Stationnement gênant et dangereux : **courrier fait**

- . **Rue des Chaumières**

Pour le problème du stationnement : prévoir une réunion avec les habitants de la rue.

- . **Divers**

Le marquage des « Stop » dans les ruelles fait

Le marquage « Parking handicapé » fait

Divers

Dépôt Municipal

Courrier fait aux entreprises Bruder et Klein pour leur dire que le portail doit être verrouillé

Poteau d'incendie

(Place à la sortie rue des Renards)

Mauvais sens ⇒ ok fait le poteau à été tourné dans le bon sens

Monument aux morts

Les thuyas ont été enlevés

Voirie

Rue du gros chêne

Un panneau « Sens interdit, sauf riverains » a été commandé.

Rue des prés

Virage dangereux avant d'arriver sur la rue des chaumières

Revoir peut-être un sens unique ? Consultation auprès des habitants à faire !

Croisement Rue du cerf - Chaumière

Mur penché ⇒ Courrier fait au propriétaire

La réfection de la Rue de Marienthal et de la rue des Asperges est prévue pour 2015.

La réfection de la Rue du Foyer est prévue pour 2016

Aménagement - Espaces verts

Croisement Rue Myrtilles avec Rue des Renards

Aménagement côté Yannick Schimmer a été fait

Rue du Renard

Revoir aménagement espaces verts, voir pour parking ou Gazon

Petite Place Au bout de la Rue des Renards vers rue du Muguet

A remplacer par du gazon, au niveau du poteau d'incendie.

Rue de la foret (côté Rehry)

Enlever les arbres morts (chêne des marais)

Remplacer soit par du gazon ou parking (laisser le choix aux riverains ?)

Petite Place (côté Dorffer Joël)

2 parkings en cours de réalisation

Rue du puits

Platane à tailler et rafraîchir la place fait

Rue de Marienthal

*Arbre à tailler au niveau du passage piéton **fait***

Place des tumulus

Prévoir Plantation d'arbres fruitiers ou autres

Allée des pins

*Aménagement de la place : Enlever la 1^{ère} rangée de pins ⇔ **sera fait en début d'année 2015***

Rue des Tilleuls

Quelques espaces verts à refaire

Plan de déneigement

Il faut sécuriser les principaux axes secondaires.

Mettre en place 2 niveaux d'alertes

Niveau 1 : Effectué par les ouvriers communaux

Quelques cm

Niveau 2 : Intervention par un professionnel

A partir de ? cm

Dresser un plan par niveau

Niveau 1 : Rue de Marienthal

Impasse du puits

Rue Boschweg

Rue du Château

Rue du Gros chêne

Rue des Messieurs

Rue de la Gare

Rue des Prés

Niveau 2 : Reprendre toute les pentes

Rue de la Forêt

Rue Kirchlach

Rue des Romains

Rue du Foyer

Rue de la Lisière

Rue des Sapins

Rue des Chaumières

Prendre le stock de Sel de la commune.

C/ AUTRES INFORMATIONS DONNEES PAR LE MAIRE

- . *Le 6.12.2014, les membres du Bureau de l'Association Foncière de Schirrhein se sont réunis pour un déplacement de terrain sur le ban communal, et procéder à un état des lieux. Les principaux exploitants agricoles locaux étaient présents.*
- . *Repas du personnel communal et de la municipalité : le 20 décembre 2014 au restaurant «A l'Etoile» (frais pour la municipalité pris en charge par le maire).*
- . *Vœux au personnel : en mairie le 6 janvier 2015.*
Le conseil municipal était également présent, ainsi que l'ensemble du personnel.
- . *11.01.2015 : première cérémonie des vœux du maire à la population, accueil des nouveaux arrivants, présentation des associations locales.*
- . *23.01.2015 : réunion publique participative avec pour objet le relevé des attentes pour le nouveau site internet de la commune.*
- . *Salle multi-activités de Schirrhein – Schirrhoffen : le chantier avance à la satisfaction des responsables communautaires. Le parking et les abords devraient être achevés en mai – juin 2015. L'ensemble devrait connaître une fin de travaux fin juillet – début août 2015.*
- . *Nettoyage de printemps : samedi 7 mars 2015.*
- . *Commémoration du 70ème anniversaire de la Libération des communes de la communauté de communes : du 20 au 22 mars 2015.*
- . *Elections départementales : 22 et 29 mars 2015. Les conseillers sont appelés à assurer une permanence du bureau de vote dans un créneau horaire de 2 h 30 entre 8 h et 18 h.*
- . *Travaux effectués récemment en régie par les agents communaux :*
 - *Abattage de pins devenus envahissants dans l'allée des Pins. La communauté de communes pourra reprendre les endroits déformés par les racines.*
 - *Réalisation de parkings rue de la Forêt en remplacement d'espaces verts dégradés.*
 - *Rénovation d'un appartement dans l'immeuble 1, rue du Foyer (pose de parquet, tapisserie, peintures, meubles de cuisine et salle de bains).*
 - *Enlèvement complet de thuyas dans la cour de la Poste, derrière le monument aux morts ».*

XV. DIVERS

. Chocolaterie GUTHMANN

La Société GUTHMANN, locataire du bâtiment communal, est en redressement judiciaire. Le bail sera repris par la Société SICO de Hoerdt. Le conseil municipal sera informé des évolutions de ce dossier.